Baccalauréat de l'enseignement secondaire. — *Première partie.* — MM. Cadet, Cloez, Feito, Desongnies, Devallier, Debrouwer, Decarpentrie, Decludt, Deparis, Duchange, Henno, Honoré.

Deuxième partie. — MM. Auty, François, Gogibus, Ingels,Emile Lefebvre, Loiseau, Margerin de Metz, Mélis, Outters, Théret, Thomas, Tourneur, Bauden, Béra,Belanguernon, Bornay, Bouquet, Delobel, Derevaux et Duriez.

Une grève.— Vendredi matin, à l'heure du déjeûner, une trentaine d'ouvriers de 13 à 17 ans, travaillant à la filature Delattre, rue de Juliers, ont quitté le travail parce que le patron ne voulait pas leur accorder une demi heure pour déjeûner.

Cercle horticole du Nord. — La prochaine assemblée générale du Cercle horticole du Nord aura lieu dimanche 12 novembre, à cinq heures et demie du soir, au siège de la société, Grande-Place, 12.

Apports et concours divers pour la floriculture, la culture maraîchère et l'arboriculture.

La séance se terminera par une tombola gratuite de plantes fleuries et ornementales au profit des sociétaires présents.

Chemin de Fer du Nord. *Emission des nouvelles obligations série B dans les principales gares du réseau.* — A partir du 15 novembre, la Compagnie du Chemin de fer du Nord émettra, dans ses principales gares,ses nouvelles obligations série B, avec coupons aux échéances du 1er avril et du 1er octobre.

Cette émission aura lieu sans frais, au prix indiqué sur un placard-affiche placé près du guichet, dans les gares actuellement ouvertes au paiement des coupons.

Concerts et Spectacles

Lille. — *Association des Anciens élèves du Pensionnat Saint-Gabriel à Lille.* — Nous apprenons que l'Association donnera, le dimanche 12 novembre, une grande soirée au profit de sa caisse de secours. L'excellent groupe dramatique interprétera la désopilante comédie de Labiche *Un pied dans le crime*, en 3 actes, avec ses quiproquos aburissants s'entremêlant à des scènes d'un inénarable comique.

Parmi les divers artistes dont le comité organisateur s'est assuré le concours, nous citerons d'abord trois anciens élèves de l'Institut des jeunes aveugles de Ronchin: M. Debucquois, dont le jeu sur le piano avec la main gauche seulement est d'une telle perfection qu'il laisse à l'auditoire l'illusion complète d'un jeu à deux mains, jouera avec la main gauche seule la *2e finale de Winding*. MM. Gadenne, organiste, et Castelain. professeur au pensionnat, exécuteront l'*Arlésienne*, pour piano et orgue. Les succès flatteurs obtenus par ces artistes dans les concerts du Conservatoire, nous sont un garant d'une audition des plus intéressantes.

M. Paul Desoutter déploiera les ressources de sa belle voix de basse dans *La voix des Chênes*, de Goublier. Cette pleiade d'artistes sera complétée par MM. Dervaux. professeur de mandoline: Rutteau, l'hilarant comique de genre des Orphéonistes et C. Vandenberghe, l'excellent accompagnateur si recherché.

Avec de tels éléments de succès il serait difficile de ne pas faire salle comble comme le comité organisateur en a d'ailleurs l'habitude chaque année.

Bureaux à 4 h. 1/2; rideau à 5 heures. La séance sera terminée vers 8 h. 1/2.

Des cartes d'entrée aux prix de 1 fr. et 2 fr. (places réservées), sont déposées au siège social, 28, rue Saint-Gabriel (St-Maurice-lez-Lille), près de l'arrêt du car de Roubaix-Lille.

HIPPODROME-THÉATRE

Jeudi 16 Novembre

LES HUGUENOTS

GRAND OPÉRA EN 5 ACTES DE SCRIBE

Musique de Meyerbeer

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Le nouveau service du soir entre Bruxelles-Lille et Roubaix-Tourcoing

Roubaix, le 10 novembre 1893.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le préjudice que cause, aux habitants de Roubaix Tourcoing, le nouvel horaire des trains entre la Belgique et la France.

Depuis l'établissement de ce nouvel horaire, le 3 novembre dernier, il est de toute impossibilité de se rendre en Belgique, au delà d'un certain rayon et de revenir dans la même journée.

Les faits suivants se passent de tout commentaire.

Partis de Roubaix, le matin, vers dix heures, nous sommes arrivés à Tournai à 11 h. 50, à Mons à 1 h.22 et à Charleroi à 3 h. 20.

Nos affaires vivement terminées, nous avons pris le train de 6 h. 03, et avons passé par Enghien pour atteindre Tournai à 9 h. 30.

Nous espérions arriver ainsi à Lille à 10 heures 45, comme par le passé. Mais ce fut bien autre chose. A Tournai, plus de départ pour Lille avant 11 h. 10 du soir, et encore, quel départ! Embarqués dans le grand rapide de Bruxelles à Calais, nous arrivons à Baisieux à 11 h. 42, pour en repartir, d'après le Guide officiel, à 11 h. 47 (chose matériellement impossible en raison de la visite de la douane et du plombage des wagons en transit). Mais, nous apprenons que le rapide ne passe plus par Lille, et que nous devons prendre un train formé à Baisieux spécialement pour les voyageurs venant de la Belgique et se rendant à Lille et dans les environs, et que ce train ne partira qu'après celui de Calais.

Le résultat final est l'arrivée à Lille à minuit et demi, c'est-à-dire 25 minutes après le départ du dernier train pour Roubaix-Tourcoing et une nuit passée dans la salle d'attente de Lille.

Nous étions à la gare vingt voyageurs dans le même cas, nous morfondant à qui mieux mieux.

La Compagnie du Nord pourrait, me semble-t-il, remédier à ce fâcheux inconvénient en faisant prendre à Tournai, — et non à Baisieux — à 9 h. 30, les voyageurs qui se rendent à Lille.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées. *Un Roubaisien qui voyage beaucoup.*

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 10 novembre.* — INSULTES A UN PRÊTRE. — M. Delplanque, vicaire à Saint-Joseph à Tourcoing, appelé le premier à la barre, en qualité de témoin, expose au tribunal que l'un des premiers jours du mois de septembre dernier, au moment où il portait le saint viatique, en compagnie du clerc, il fut rencontré par une bande d'individus qui se mirent à crier: « A bas la calotte! à bas les hypocrites! à bas les mangeurs de chandelles! »

Dans les circonstances où il se trouvait, le vicaire continua son chemin sans répondre: il fut encore poursuivi pendant quelque temps. Une plainte fut, à la suite de ces faits, déposée au commissariat de police par M. Delplanque, et après l'enquête, deux des individus reconnus parmi ces insulteurs et qui répondaient aux noms de Louis Berte et Charles Depaepe furent l'objet d'un procès-verbal.

Ils comparaissaient donc en correctionnelle pour outrages à un ministre du culte dans l'exercice de ses fonctions.

Après la déposition de M. le vicaire, les inculpés sont interrogés. Le premier dit exercer la profession de chansonnier: il prétend que les épithètes ne s'adressaient pas au prêtre.

C'était le lendemain des élections législatives, ajoute-t-il, on a crié à bas la calotte! c'est vrai, mais on n'attaquait pas particulièrement le témoin, du reste, on ne faisait que défendre le candidat de la République!

Le prévenu fait sans doute allusion à la situation politique qui existait à Tourcoing le jour du ballottage et qui avait rapproché, on le sait, socialistes et opportunistes.

La remarque faite par le prévenu n'a pas le don d'émouvoir le Tribunal; d'ailleurs plusieurs témoins viennent confirmer les déclarations de M. Delplanque.

Berte et Depaepe sont condamnés chacun à huit jours d'emprisonnement et seize francs d'amende.

UN ÉCHO DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES. — Le 19 août, la veille des élections du premier tour, M. Liétard était occupé à coller des affiches, Grand'Rue, non loin de la rue de l'Abattoir, à Roubaix. Il était environ minuit. Il se voit tout à coup entouré par plusieurs personnes; un individu se détache du groupe et lui dit: « Je te défends de coller ces affiches, si elles ne sont pas pour les amis de Carrette», et en même temps il s'empare du petit véhicule servant à transporter les placards.

Liétard s'oppose à ces singulières manières de procéder, mais aussitôt il reçoit une giffle de l'agresseur.

Après une enquête ouverte par M. le commissaire de police, Amand Donnez qui avait été signalé par le plaignant comme auteur de la violence, n'avait pas été inquiété, parce que suivant les déclarations de témoins assez nombreux entendus, il y aurait eu deux scènes, l'une à minuit, l'autre à onze heures et demie.

Malgré cela, le parquet fit citer Donnez qui comparait sous l'inculpation de coups et menaces.

Donnez, prétend, à l'audience que le plaignant Liétard se trompe, que lui, Donnez, est arrivé sur les lieux après la scène: les dires de plusieurs témoins corroborent sa version.

Mais Liétard continue à être très affirmatif de même que plusieurs personnes appelées par le ministère public.

Malgré la plaidoirie de Me Roche qui sollicite l'acquittement, Donnez est condamné à vingt-cinq francs d'amende.

UN ANCIEN CANDIDAT DISPARU. — On se souvient qu'aux élections législatives du premier tour à Tourcoing, une candidature dans les derniers jours s'était produite, en la personne d'Aristide Brancourt, qui combattait M. Delphin Dumortier, le candidat socialiste: on sait aussi que les porteurs de bulletins de Brancourt non-seulement avaient été malmenés, mais n'avaient pu trouver le moyen de se faire payer.

Le futur député avait disparu, or, son nom figurait au rôle correctionnel de vendredi: appelé, Brancourt ne donne pas davantage signe de vie.

Le seul témoin cité est M. Capart, chansonnier à Tourcoing: il se plaint de ce qu'il avait remis à Aristide Brancourt un certain nombre de pamphlets et de chansons, d'une valeur de mise en vente (naturellement) d'une trentaine de francs.

Malgré les nombreuses lettres qu'il lui avait écrites, Capart ne put rien récupérer. De là la plainte en abus de confiance.

Le témoin allait raconter l'histoire de l'intervention de Brancourt dans l'arène politique du 20 août à Tourcoing, mais le Président lui dit qu'il est inutile d'entrer dans ces détails puisque les faits retenus par la prévention ne concernent que ce qui a été expliqué.

Le casier judiciaire de Brancourt, d'après la lecture qui en est faite par le Président, comporte un certain nombre de condamnations.

Brancourt est par défaut condamné à deux mois de prison et vingt-cinq francs d'amende.

LES CAUSES D'UNE TENTATIVE DE SUICIDE. — Victor Destailleurs avait, à Roubaix, exercé des mauvais traitements sur sa femme et sa belle mère. Sa femme, désespérée, tremblante, était partie, accompagnée de son enfant, vers le canal et s'y était jetée, mais elle avait été heureusement aperçue par des mariniers qui l'avaient repêchée.

Elle vient déposer des faits de violence accomplis par son mari qui se voit infliger huit jours de prison et 16 fr. d'amende.

LE REBELLION A LA FRONTIÈRE. — Comparait un individu,Clotaire Malfait,qui, à plusieurs reprises sur le territoire de Wattrelos, a donné du fil à retordre aux préposés des douanes: il fait partie, parait-il, quoi qu'il en dise, des bandes de fraudeurs si redoutables pour les douaniers.

Il a répondu de deux délits qui sont payés, l'un de trois mois, l'autre de six mois: ce n'est, du reste, que la confirmation du jugement auquel il faisait opposition.

UNE MONTRE a été volée à M. Verplancke, tisserand, à Tourcoing, par J.-B. Halluin, dit le Chaudronnier, mais qui est, de sa profession, rattacheur.

Halluin encourt, de ce chef, deux mois de prison.

Me CONFORME.

NORD

Réforme des justices de paix. — M. Guérin, garde des sceaux, saisira la Chambre, au début de la prochaine session, d'un projet de loi sur les justices de paix.

Ce projet comprendra trois titres; le premier aura trait au recrutement des juges de paix; le second déterminera la compétence de ces magistrats. Le troisième, relatif à la compétence, sera purement et simplement détaché du code civil où il figure actuellement.

Le ministre propose d'étendre la compétence des juges de paix dans une limite qui reste encore à déterminer. Le conseil des ministres aura à statuer sur ce point dans l'une de ses prochaines réunions.

Le projet élaboré par M. Guérin ne prévoit pas la diminution du nombre des justices de paix. Il permettra, néanmoins, de réaliser une certaine économie, car il permet au ministre, dans certains cas, de confier à un même juge de paix, le soin d'administrer deux justices de paix voisines l'une de l'autre.

Tentative d'assassinat à Maroilles. — Mercredi vers six heures du matin, tandis que son mari était absent, une septuagénaire, Mme Caudry-Berlaimont, travaillait dans sa buanderie, quand un individu pénétra dans la maison. Après quelques pourparlers, il se précipita sur la vieille femme, lui porta de nombreux coups à la tête, et après l'avoir terrassée, fouilla les meubles. Avec le peu d'argent qu'il y trouva, il s'enfuit vers Landrecies.

L'instruction fit peser de graves soupçons sur un journalier très mal noté de Carlignies, un nommé Lefebvre, qui fut bientôt arrêté. Il n'a pas tardé à avouer. C'est un conscrit qui était sur le point de rejoindre son régiment. On suppose que Lefebvre aura voulu se procurer de l'argent pour se ménager des douceurs sous les drapeaux et que dans ce but il n'aura pas reculé devant un crime. L'état de la victime est des plus graves.

Le dîner de la Betterave. Mercredi, au restaurant de la Terrasse, à Paris, 45e dîner de « la Betterave ». 130 convives, parmi lesquels:

MM. le général L'Hérillier, Boucher-Cadart, Bresselles, Paul Dislore, Caullain, Undelist, Mairesse. Amédée Rivière, Pohisevrez, Weetz, Martel, Moguez père, Moguez fils, docteur Depasse, docteur Percheron, Riéthe, docteur Renault. Verbrugghe, Cattiaux,Coutlière,Jules de Guerne, Thouin, Castel, C. Devos, de Monnecope, Carlier, Léon Franck, etc., etc.

Brillant concert ensuite avec le concours de Mlle Marthe Desmoulin, qui a obtenu un énorme succès dans un « Concerto » de Chopin et une « Danse rustique » de Th. Dubois. Une élève de Mme Laborde, Mlle Meroy, a charmé l'auditoire en interprétant à ravir la « valse de *Madame Chrysanthème* », de Messager, M. Mangulère, de l'Opéra Comique, qui s'est fait entendre ensuite, a récolté une ample moisson de bravos.

PAS-DE-CALAIS

Terrible accident aux mines de Bruay. — Le sieur Fortuné Hoquet, âgé de 41 ans, demeurant à Maisnil-lez-Ruitz, ouvrier à la fosse n° 4 des mines de Bruay, se rendait à son travail lorsqu'il tomba du haut d'un escalier sur le carreau de la fosse. Relevé aussitôt, il ne tarda pas à rendre le dernier soupir, malgré les soins qu'il reçut du docteur Dourlens.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BOSSUT-VANDEWALLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Louis-Auguste-François BOSSUT, décédé à Roubaix, le 9 novembre 1893, à l'âge de 5 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 12 courant, à deux heures moins un quart, en l'église Saint-Jean-Baptiste, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Beaumont, 21.

Les amis et connaissances de la famille SALEMBIER-DUBOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Henri SALEMBIER, veuf de Dame Delphine DUBOIS, décédé à Roubaix, le 10 novembre 1893, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 13 courant, à 9 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pellart, 189.

La Commission Administrative du Cercle de la Concorde fera chanter une Messe de Requiem, dans la Chapelle du Cercle, le dimanche 12 novembre prochain, à 9 heures précises, pour le repos de l'âme de Monsieur César-Henri DUPONT, employé au Crédit Lyonnais, décédé le 3 novembre 1893, dans sa 23e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 13 novembre 1893, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Hortense DELTOUR, épouse de M. Omer DECONDE, décédée à Lille, le 8 octobre 1893, dans sa 42e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 13 novembre 1893, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur César-Vincent-Charles-Joseph DESROUSSEAUX, époux de Dame Louise DELANNOY, décédé à Roubaix, le 11 novembre 1882, dans sa 25e année,administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

En se réveillant le matin, beaucoup de personnes ont la langue lourde et *mauvais goût dans la bouche*. C'est l'indice le plus certain d'une mauvaise digestion et d'une maladie d'estomac à son début. Il faut se hâter d'enrayer le mal en faisant usage de **Tisane Dussolin**, qui est même temps *tonique, dépuratif, antiscorbutique* et *reconstituant des forces et du sang*. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon avec une notice indiquant la manière de s'en servir. Bien se rappeler le nom **Tisane Dussolin.** Dépôt général à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne. 35922d

Derniers échos des grèves

Le calme semble maintenant complètement rétabli dans le bassin houiller du Pas-de-Calais.

Nous avons annoncé hier le déplorable suicide d'un ouvrier mineur de la concession de Bully-Grenay, le nommé Achille Viret, travaillant à la fosse n° 7 à Mazingarbe. Plusieurs journaux de Paris et de Lille ont dit que cet ouvrier s'était donné la mort dans un moment de désespoir parce qu'il était au nombre des mineurs congédiés.

Cette information est complètement inexacte. Viret n'avait pas été congédié et ne devait pas l'être: il avait repris le travail le 2 novembre dernier. La funeste résolution qu'il a prise ne peut donc être attribuée qu'à un acte de folie ou à des préoccupations absolument étrangères à la profession qu'il exerçait.

Les boulangers

On nous communique l'information suivante que nous reproduisons à titre documentaire:

« Les boulangers de Lens et des environs viennent de se constituer régulièrement en syndicat. D'après les statuts, il est formellement interdit, sous peine d'une amende très élevée, à un syndiqué de faire crédit à un client qui n'aurait point opéré son compte chez son ancien fournisseur.

» Les boulangers espèrent ainsi, en prenant cette mesure, arriver à faire acquitter le plus possible l'arriéré de la grève, leur clientèle étant presque entièrement composée d'ouvriers mineurs.

» C'est dans le but d'avertir les intéressés qu'ils désirent que la plus grande publicité soit donnée à la décision qu'ils ont adoptée. »

L'incident de Givenchy-en-Gohelle

Après une enquête menée par la gendarmerie détachée à Liévin, l'un des principaux auteurs de l'échauffourée de Givenchy-en-Gohelle vient d'être découvert. Un ouvrier mineur nommé B... aurait tenu les propos suivants: « Il n'y en a pas comme moi pour remonter à l'aide de briques l'horloge du garde-champêtre de Givenchy ».

Trois ouvriers affirment, de la façon la plus formelle, que le sieur B... a tenu ces propos.

L'individu incriminé, apprenant qu'on le recherchait, a quitté Liévin.

Brasserie J. VANDAME, 22, rue de Jussieu, LILLE — BIÈRES BRUNE & BLONDE En fûts et en bouteilles. Adresser les commandes chez M. **DEWAME, 31, rue Nain, Roubaix.** 06—35528

PORTRAITS

Artiste Portraitiste Russe

A. MISSCHKIN

Se charge des portraits d'après nature et des agrandissements d'après photographie de toutes grandeurs.

58, RUE D'INKERMANN, 58 79360

Les personnes affaiblies ne trouveront jamais de meilleur reconstituant et fortifiant que le tapioca. En donnant la préférence au **Tapioca Rils** elles pourront faire des potages qui réjouiront les palais les plus délicats. 35923

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 10 novembre.* — Marie Lepontre, rue du Pays 21. — Emile Vanoost, rue Sainte-Elisabeth 26. — Laure Chalmin, boulevard de Beaurepaire prolongé. - Joséphine Plez, rue de Croix 6. — *Mariage.* — Georges Lemaire, 33 ans, blanchisseur de linge, à Tourcoing et Marguerite Buisine, 21 ans, sans profession, rue des Arts 108. — *Déclarations de décès.* — Jules Pottier, 4 mois, rue Saint-Eleuthère 30. — Roland Duriez, 68 ans, rue du Moulin, cour Brabant 4. — Théodore Salembier, 72 ans, rue Pellart 189. — Léonard Hellin, 38 ans, Hôtel-Dieu. — Joséphine Vliege, 2 ans 1/2, rue de Flandre 146. — Henri Delannoy, 35 ans, rue du Fontenoy 106, cour Gadenne. — Louis Bossut, 5 ans, rue de Beaumont 21. — Stéphanie Douchet, 36 ans, rue d'Iéna 26. — Claire Cuvelier, 4 ans 8 mois, rue Voltaire 94.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 10 novembre.*— Marie Baisez, rue du Blanc-Seau. — Suzanne Notable, rue des Omnibus. — Albert Clincxmalle, rue Lerouge. — Léon Vermaut, rue du Blanc-Seau. — Henri Platteau, rue du Jambon. — Georges Prévost, rue des Champs. — *Déclarations de décès.* — Adrienne Debonnet, 2 mois, rue de la Marlière. — François Ritz, 44 ans, trieur, rue de la Chapelle. — Marie Couvreur, 31 ans, dévideuse, rue du Clinquet.

MARCQ-EN-BARŒUL. — *Déclarations de naissances du 3 au 10 novembre.* — Blanche Finne, rue de Lille — Eugénie Loose, rue Scrive 20. — René Dubar, maisons Moreau 8. — Henri Herman, rue de la Marquette. *Déclaration de décès.* — Dubar, mort-né, rue de Tourcoing.

1839 Fondation de la Grande Maison 1839

A LA GRANDE MAISON PARIS

Succursale de LILLE

15 Rue Faidherbe 15, Av. de la Gare

TOUT

CE QUI CONCERNE

L'HABILLEMENT

POUR

HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS

Chapellerie, Lingerie, Bonneterie, Chaussures

Envoi franco du CATALOGUE & ÉCHANTILLONS sur demande.

MÉDAILLE D'OR Exp. Univ. 1889

- PARIS-LYON-MARSEILLE-LILLE -

BELGIQUE

Mouscron. — *Manœuvres illicites.* — *Une extradition.* — Vendredi,vers dix heures du matin, les gendarmes de Tourcoing ont remis à leurs collègues de Mouscron, à la frontière, un boucher, Louis Grymonprez, âgé de 27 ans, natif de Bailleul, demeurant à Estaimpuis.

Cet individu, qui avait à son service une servante du nom de Flore Lezy, est impliqué dans des manœuvres illicites remontant au mois de juin dernier. On se souvient qu'à cette époque un rebouteux, Louis Volt a été arrêté quelques jours après la fille Lezy sous l'inculpation de manœuvres du même genre.

Grimonprez a été écroué à la prison de Courtrai et mis à la disposition du Parquet. Il sera déféré prochainement devant la cour d'assises de Bruges.

— *Une bonne capture.* — Le brigadier Stalens et le gendarme De Tage ont arrêté jeudi vers cinq heures du soir, à Mont-à-Leux, un ouvrier, Théophile Beyle, âgé de trente-cinq ans natif de Wetteren. Cet individu est inculpé de tentative de meurtre.

Au cours d'une vive discussion avec son frère, en juillet 1891, il l'avait frappé de trois coups de hache.

Beyle a été écroué à la prison de Courtrai.

Menin. — *Avis aux militaires en congé.* — L'Administration communale nous communique l'avis suivant:

« Les militaires en congé sont informés qu'ils sont tenus de se remettre en possession de leurs livrets de mobilisation qui sont à leur disposition au bureau de milice à l'Hôtel-de-Ville, où ils peuvent se présenter à cet effet les jours ouvriers de neuf heures du matin à midi et le dimanche de neuf à dix heures du matin.

» Passé le délai de quinzaine, les livrets non réclamés eront remis à la gendarmerie. »

Berchem. — *Un accident de chemin de fer.* — Jeudi soir, vers cinq heures et demie, un train de voyageurs n° 2725, parti de Mouscron en destination d'Audenarde, passait à la première barrière au delà de la gare de Berchem lorsqu'il renversa un chariot appartenant à un fermier d'Escanaffles, Charles Béghin. L'attelage passait sur la voie au même moment. Ni conducteur, ni chevaux n'ont été atteints, mais le chariot a été complètement démoli. Quant à la machine du train, elle a reçu de fortes avaries et, arrivée à Audenaerde, elle a dû être mise hors de service.

Tournai. — *Un commencement d'incendie.* — *Malveillance.* — *Deux arrestations.* — Un ouvrier carrier, Norbert Bruno, demeurant faubourg de Marvis, a occasionné jeudi soir,vers sept heures par l'entremise d'un gamin, un commencement d'incendie dans une maison occupée par son frère alors absent.

L'ouvrier carrier avait payé le gamin pour mettre à exécution son intention criminelle. S'introduisant par le jardin dans l'immeuble, ce dernier versa du pétrole sur un amas de bois et de détritus, puis y mit le feu. Des voisins ayant entendu les crépitements des flammes accoururent et éteignirent l'incendie avant qu'il n'eut gagné les objets environnants. Un garde-champêtre, averti aussitôt, téléphona à la division centrale qui dépêcha un officier de police sur les lieux. Celui-ci, dans son enquête, apprit que Norbert Bruno, en faisant mettre le feu à la maison, qui est assurée,avait obéi à des préoccupations d'intérêt.

Quant au jeune incendiaire qui n'a que dix-sept ans, Joseph Saffrent, — tel est son nom — il ne tarda pas à être arrêté dans une maison mal notée du quartier St-Jean. Il dénonça l'ouvrier carrier qui, lui aussi, fut arrêté dans la même soirée, chez lui. Tous deux ont été écroués à la prison cellulaire de Tournai.

Les troubles de 1886. — Un nommé Polydore Sambaere, qui, jusqu'à ce jour, avait réussi à se soustraire aux recherches de la justice, et arrêté pour mendicité tout récemment à Liège, a comparu hier matin devant la Cour d'assises du Hainaut, du chef d'avoir pris part en 1886 au pillage et à l'incendie de la verrerie de Baudoux.

Des témoins auraient vu Sambaere mettre le feu à des monts de bois et détruire un four à bassin. Sambaere nie. Il est défendu par Me Heupgen. Un premier témoin, M. de Busschere, ancien procureur du Roi à Charleroi, narre l'incendie et la dévastation de l'usine, mais ne se rappelle rien concernant Sambaere.

Sambaere est condamné à 5 ans de réclusion.

Accident de voiture à l'archiduchesse Stéphanie. — L'archiduchesse Stéphanie se rendait de Vienne à son château de Luxembourg, lorsque la voiture butta contre une barrière. La princesse et une dame d'honneur furent renversées sur la chaussée; elles en ont été quittes pour des contusions sans gravité. La princesse s'est procurée un fiacre pour continuer sa route, sa voiture étant complètement démantibulée.

Le marché charbonnier de Mons. — Les charbons sont très demandés; les prix ne haussent pas malgré les grandes demandes, mais sont fermes.

Il est difficile d'obtenir les charbons de foyer; tous les charbonnages, tant du Centre que du bassin de Mons, sont en retard de plusieurs semaines dans l'expédition.

Anvers. — M. le prince Ourousoff, ministre plénipotentiaire de Russie en Belgique, vient d'être nommé par son gouvernement commissaire général de la section russe à l'Exposition d'Anvers.

Un violent incendie à Gand. — Jeudi, à onze heures du soir, un violent incendie a éclaté dans la fabrique de tissage de coton de MM. Wild, située Montagne des Invalides. A l'arrivée des pompiers, la salle de tissage et les magasins ne formaient qu'un immense brasier. On a pu se rendre maître du feu à deux heures du matin.

La fabrique Wild occupait une centaine d'ouvriers. Tout y est détruit, métiers, marchandises etc. Les toitures n'existent plus. On évalue les pertes à cinquante mille francs. Il y a assurance.

LES COMBATS DE COQS

TOURCOING. — Rendage chez Desmettre contre la Brasserie St-Eloi le dimanche 12 novembre.

ROUBAIX. — Dimanche 12 novembre, un 3/5 pour 25 francs, les paires de plaisir à 5 francs, au « Pigeon Messager », chez M. Gustave Belmère, rue du Tilleul, n° 108, contre Henri Dupont, de la Mackellerie. Mise au parc à trois heures.

JEU DE BOULE A LA PLATINE

TOURCOING. — Dimanche 26 décembre, grand jeu de boule à la platine chez M. Fidèle Barbieux, estaminet Fidèle, 225 rue des Piats, en face de la maison Deladrière. 110 francs de prix en espèces. La mise sera de 30 centimes. Le jeu commencera à dix heures précises du matin. Le mauvais temps ne l'empêchera pas d'avoir lieu car la bouloire est couverte et il sera chauffé pendant le jeu.

JEU DE PIQUET

MOUSCRON. — Dimanche 12 novembre aura lieu chez M. Léopold Moreels, estaminet St-Paul, rue de la Station, un grand concours de piquet. Il y aura 150 fr. de prix en espèces répartis comme suit: 1er prix 50 fr., 2e 35, 3e 25, 4e 15, 5e 10, 6e 10, 7e 5 fr.

La mise sera de 1 fr. L'inscription aura lieu à 4 heures. Le jeu commencera à 6 heures.

CONCOURS DE CHIENS RATIERS

ROUBAIX. — Deux parties de chiens ratiers auront lieu dimanche à midi précis, chez M. Marissal, estaminet du « Ratier Club » rue de l'Ommelet. La première entre deux chiens de deuxième catégorie; chacun d'eux aura 10 rats à détruire; l'enjeu sera de 50 francs. La seconde partie sera jouée entre deux chiens de moins de dix mois; chacun d'eux aura 4 rats à exterminer; l'enjeu sera de 25 fr.

L'entrée sera libre.

CHOSES ET AUTRES

Blague et contre-blague.

Un Gascon et un Marseillais échangent leurs impressions maritimes:

— Nous venions de quitter Vordeaux, dit l'habitant de la Garonne, lorsqu'un grand diable de vâteau nous coupe en deusse. Mais zé né perds point la teste. Crac, je sors d'une canne creuse une vessie que z'avais emportée à tout hasard. Ze la gonfle et z'arrive tout doucement à la promenade des quinconces. Par reconnaissance, z'ai fait monter la vessie en blague. Et la voilà!

— Bagasse! s'écrie le descendant des Phocéens. Il m'est arrivé plus fort que ça. J'étais encore en vue de Marseille lorsqu'un vapeur nous coupe en troisse. Je saute sur une vague, je m'y cramponne et je me sauve. En souvenir j'ai rapporté l'écume de ma vague et j'en ai fait faire une pipe, pour fumer le tabac de ta blague!

* *

A PROPOS DE SANTANDER

Un monsieur entre, huitième, dans un wagon de seconde, et place, avec des soins infinis, une petite valise sous la banquette.

— Là, dit-il, voilà qui est fait, et j'espère qu'il n'y aura pas d'accident.

— Que contient donc votre valise? demande un voyageur indiscret.

— Quelques kilogrammes de dynamite.

Aussitôt, le wagon se vide comme par enchantement, et le monsieur, ouvrant sa valise, en retire son déjeuner.

THÉATRE DE ROUBAIX situé rues Archimède et Richard-Lenoir). Direction: Mme VEUVE G. DESCHAMPS. — Bureaux à 5 h. 1/2. Rideau à 6 h. 0/0. — Dimanche 12 novembre. — *La Petite Mariée*, opéra-comique en 3 actes. — On commencera par: *Les Pirates de la Savane*, drame en 6 actes.

CROIX. — Un bal, organisé par la *Fanfare du Créchet*, au profit de ses membres appelés sous les drapeaux, sera donné dimanche 12 novembre, dans la grande salle des fêtes de Croix. L'ouverture sera faite, par la fanfare au grand complet, à 7 heures précises.

Chemin de fer. — *Service d'hiver.* — Nous croyons utile de faire connaître à nos lecteurs les principales modifications qui vont être réalisées par la Compagnie du Chemin de fer du Nord dans le service des trains de voyageurs à partir du 3 novembre. Les voici:

Le train express partant de Tourcoing à 7 h. du matin et de Lille à 7 h. 45 pour arriver à Paris à 11 h. 25 matin, sera notablement accéléré. Il partira de Tourcoing à 7 h. 28 matin, de Lille 7 h. 50 pour arriver à Paris à 11 h. matin.

De même le train express partant de Paris 7 h. 10 soir et arrivant à Lille 10 h. 35 et Tourcoing 11 h. 30 sera accéléré et partira de Paris 7 h. 20 soir pour arriver à Lille 10 h. 45 et Tourcoing 11 h. 20.

Le train léger partant de Lille 5 h. 23 matin pour arriver à Hazebrouck 6 h. 36 et Calais 8 h. 15 matin, sera supprimé dans le parcours d'Hazebrouck à Calais.

Le train léger partant de Calais 7 h. 55 soir pour arriver à Hazebrouck 3 h. 18 et Lille 10 h. 38 soir, sera supprimé dans le parcours de Calais à Hazebrouck.

Le train direct partant de Lille vers Hazebrouck, Dunkerque et Calais 7 h. 05 matin fera arrêt de 7 h. 14 à 7 h. 15 à La Madeleine où il relèvera les correspondances des trains arrivant de Courtrai 7 h. 04.

Le train partant de Lille vers Hazebrouck 10 h. 13 soir fera arrêt à Fives Saint-Maurice pour y descendre les voyageurs sans bagages.

Le train express de Bruxelles sur Calais arrivant à Lille 10 h. 59 soir pour arriver à Calais-Maritime 1 h. 11 matin sera complètement remanié et accéléré pour donner une nouvelle relation rapide entre Vienne, Cologne et Londres par la voie de Calais. Ce train n'entrera plus à Lille et n'arrêtera plus à Armentières, Bailleul ni Saint-Omer.

L'itinéraire de ce train sera réglé comme suit:

Baisieux	A.	11 h. 31 soir
	D.	11 h. 42 »
Hazebrouck	A.	Minuit 31
	D.	Minuit 32.
Calais-Ville	A.	1 h. 20 matin
	D.	1 h. 20 »
Calais-Maritime	A.	1 h. 24 »

Ce train ne correspondra plus à Calais-Ville avec le train express vers Paris partant de cette gare 6 h. matin.

Un nouveau train comportant des 1re et 2e classes sera mis en marche de Lille à Baisieux. — Départ de Lille 11 h. 10 soir, arrivé à Baisieux 11 h. 30 pour correspondre avec l'express précédent vers Calais. Il prendra les voyageurs des 3 classes pour l'Angleterre.

Un nouveau train comportant les 3 classes sera mis en marche de Baisieux à Lille. — Départ de Baisieux 11 h. 47 soir, arrivée à Lille minuit 05, ce train relèvera à Baisieux la correspondance du train express de Bruxelles arrivant 11 h. 23 soir.

Un nouveau train direct comportant les 3 classes sera créé de Lille à Hazebrouck; il desservira Armentières et Bailleul.

Ci-après l'horaire de ce train:

Lille	Départ	11 h. » soir
Armentières	A.	11 h. 24 »
	D.	11 h. 25 »
Bailleul	A.	11 h. 27 »
	D.	11 h. 28 »
Hazebrouck	A.	11 h. 34 »

Ce train relèvera la correspondance du train express de Paris arrivant à Lille 10 h. 45 soir.

Le train omnibus quittant Hazebrouck à 4 h. 10 matin et arrivant à Dunkerque à 5 h. 16 sera avancé de 5 minutes.

Le train express vers Lille à Bruxelles partant de Calais-Maritime à 1 h. 23 sera avancé de 5 minutes et légèrement modifié jusqu'à Lille où il arrivera à 3 h. 08 matin heure actuelle.

Le train partant de Calais vers Hazebrouck à 6 h. 54 matin sera avancé de 5 minutes.

Le train partant de Dunkerque à 10 h. 09 et arrivant à Lille à 11 h. 56 et celui partant de Lille à 5 h. 38 du soir et arrivant à Dunkerque à 7 h. 40 qui ne comportent actuellement que des 1res et 2es classes prendront les voyageurs de 3e classe.

Le premier de ces trains fera arrêt à Straezele les mercredis et samedis pour les voyageurs sans bagages.

Le train partant de Lille vers Béthune à 8 h. 38 matin aura son départ fixé à 8 h. 31.

Ce train ne correspondra plus à Calais ville avec le train express vers Paris partant de cette gare à 3 h. 11.

Un nouveau train comportant des 1re et 2e classes sera mis en marche de Lille à Baisieux. — Départ de Lille à 11 h. 1' soir. Arrivée à Baisieux 11 h. 30 pour correspondre avec l'express précédent vers Calais. Il prendra les voyageurs des 3e classes pour l'Angleterre.

Le train partant de Tournai à 8 h. 20 soir et arrivant à Lille à 9 h. 17 partira de Tournai à 8 h. 27 soir pour arriver à Lille à 9 h. 24.

Le train partant de Lille vers Tourcoing à minuit 05' fera arrêt à Fives, à Saint-Maurice à Saint-André pour y descendre des voyageurs et bagages.

Le train partant de Tourcoing à 9 h. 38 soir et arrivant à Mouscron à 9 h. 46 et celui quittant Mouscron à 10 heures soir et arrivant à Tourcoing à 10 h. 08 qui ont lieu les dimanches et jours fériés, lundis et lendemains des jours fériés, seront supprimés.

Le train partant de Tourcoing à 6 h. 50 soir et arrivant à Halluin à 7 h. 12 partira de Tourcoing à 7 h. 20 pour arriver à Halluin à 7 h. 41; il relèvera à Tourcoing la correspondance du train tramway arrivant à 7 h. 15.

Le train-tramway partant d'Halluin à 5 h. 23 matin et arrivant à Tourcoing à 5 h. 45 partira d'Halluin à 5 h. 15 et arrivera à Tourcoing à 5 h. 1/2.

Le train partant d'Halluin à 7 h. 19 soir et arrivant à Tourcoing à 7 h. 45, sera retardé et partira d'Halluin à 7 h. 45 pour arriver à Tourcoing à 8 h. 15.

BIBLIOGRAPHIE

Signalons dans le numéro de l'**Univers illustré** du 11 novembre 1893, une série de très remarquables dessins reproduisant la mort du général Margallo à Melilla, le lancement du *Jauréguiberry* à Toulon, les deux principales scènes des *Rois*, la pièce de M. Jules Lemaître, un épisode de la campagne anglaise contre les Matabélés, etc.

Le Correspondant, revue périodique paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. — *10 novembre 1893.* — I. Les idées d'un néo-chrétien sur la *réforme religieuse*, par Mgr D'Hulst; II. Les origines de l'unité italienne. I. par P. de la Gorge; III. Les dates préhistoriques. I. par Mis de Nadaillac; IV. La fille du Khédive. Le Harem. I. par Marie Dronsart; V. La Rançon, III. par Pierre Froment; VI. Etude de vie morale contemporaine. La pensée de la mort, par J. Angot des Rotours; VII L'architecture. Sa marche historique. Dans l'humanité, III fin. par Eugène Dupin; VIII. Un Français russophile au dix-huitième siècle, par G. D'Hugues; IX. Revue des sciences, par Henri de Parville; X. Chronique politique par Louis Joubert.

Prix de l'abonnement: Paris, Départements et étranger, un an, 35 fr.: six mois 18 fr. Les abonnements partent du 1er de chaque mois. On s'abonne, à Paris, aux bureaux du *Correspondant*, rue de l'Abbaye 14, dans tous les bureaux de poste et chez tous les libraires des départements ou en adressant directement un mandat-poste à M. Jules Gervais, gérant du *Correspondant*, 14, rue de l'Abbaye. 35928d.

Almanach de l'abbé Fortin pour 1894. — L'extraordinaire succès obtenu, dès son apparition, par l'*Almanach de l'abbé Fortin* sera dépassé cette année.

Loin de nuire aux théories du célèbre astronome, les violentes polémiques soulevées contre lui ont eu pour résultat de faire mieux connaître ses curieux travaux scientifiques et de rendre son nom tout à fait populaire.

L'*Almanach de l'abbé Fortin pour 1894* contient de très originales études sur les taches solaires, leurs retours périodiques et l'influence, de jour en jour plus incontestée, qu'elles exercent sur les variations de la température.

Dans les *tableaux mensuels du temps* qu'il a dressés et dans *ses pronostics généraux pour 1894*, l'abbé Fortin s'est tout particulièrement attaché à résoudre le difficile problème de la prévision du temps à longue échéance.

Agriculteurs,marins, soldats, commerçants, industriels, propriétaires, toutes les personnes qu'intéressent à un titre quelconque les travaux du savant abbé liront ce petit volume et sauront tirer profit de ses observations et de ses découvertes.

L'*Almanach de l'abbé Fortin pour 1894*, élégant volume in-16 de 176 pages avec portrait de l'auteur et nombreuses gravures dans le texte, est expédié franco contre 1 franc. Adresser demandes et mandats à M. Bodard, 9, place de la Bourse, Paris.

Le Cœur d'Yvette. — *Le Cœur d'Yvette*, la nouvelle et ravissante valse de Jules Klein, est, décidément, le grand succès du jour. De même que *Fraises et Champagne* et *Les Framboises*, aussi jolies comme valses chantées que pour piano. *Le Cœur d'Yvette* fait fureur pour piano seul; pour chant: en édition simplifiée; à 4 mains, arrangée pour violon et piano ou pour flûte et piano.

Pas une soirée sans les délicieuses valses de Jules Klein: Cuir de Russie, Nuage de dentelle, Parfum capiteux, Vierge de Raphaël, Lèvres de feu, Patte de velours, Neige et Volcan, Dernier sourire, Mlle Printemps, Pazza d'Amore, Madone de Rubens, Au pays bleu, Cerises Pompadour; France adorée, marche: Un rêve sous Louis XV, Royal-Caprice, gavottes.

La gracieuse mazurka: Radis Roses; les polkas si brillantes et si originales: Cœur d'artichaut, Peau de Satin, Coup de Canif,font toujours les délices des bals de Paris. Citons aussi Fraises au Champagne, arrangée pour violon et piano.

Chaque œuvre franco: fr. 2.50 en timbres-poste (à 4 mains,3 fr.) adressés à Colombier,éditeur,6,rue Vivienne, à Paris (E. Gallet, successeur), ou à Jules Klein, à Genève.

TÉLÉPHONES ET SONNERIES

Le magasin d'électricité de M. Ele **RAVET**, précédemment, 27, rue de la Gare, est transféré **contour Saint-Martin, 13.**

Maison spéciale pour la pose, l'entretien et la remise à neuf des téléphones, sonneries et appareils électriques. 35885—76341

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris

AGENCE DE ROUBAIX

Rue de l'Hospice, 40

Comptes de chèques. — Dépôts à échéance fixe

Chèques directs sur France et Étranger

Ordres de Bourse. — Souscriptions

Avances et Opérations sur Titres.- Garde de Titres

Escompte et Encaissement d'Effets de Commerce

Escompte et Encaissement de Coupons.

(Paiement sans frais des coupons des Cies de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest, de Paris-Lyon-Méditerranée, etc.)

La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE *possède des Succursales dans les principaux quartiers de Paris et dans les principales villes de France.* 35930

HERNIES

NOUVEAU BANDAGE breveté S. G. D. G.

SANS RESSORT autour du corps

Supprimant toute gêne; applicable à toutes les Hernies, même les plus volumineuses.

Munies de cet appareil, les personnes atteintes de hernies, peuvent vaquer à leurs occupations tout aussi à l'aise que si elles n'étaient pas blessées.

BIEN-ÊTRE — SÉCURITÉ

Se méfier des imitations.

Tout contrefacteur sera rigoureusement poursuivi

Seul inventeur: J. BARBRY, 11, r. du Bois, Roubaix

Se rend à domicile sur demande

Notice envoyée franco contre un timbre de 0,15 centimes. La Maison n'a pas de dépositaires. Bien s'assurer de l'adresse indiquée ci-dessus. 35418—69665

FEUILLETON DU 12 NOVEMBRE 1893. No 54

KÉRALLAN LE PENDU

ROMAN HISTORIQUE

Par OSCAR LEONIE

DEUXIÈME PARTIE

XVIII

L'OISEAU NOIR

La chaleur était étouffante; un soleil de plomb dardait ses rayons brûlants sur les cavaliers; les chevaux, énervés par cette température de feu, manquaient d'ardeur; la route mal entretenue depuis les guerres, remplie de fondrières à moitié comblées avec de grosses pierres qu'il fallait éviter pour ménager les chevaux, était à peine praticable.

Alain Trogoff consulta ses compagnons, et tous furent d'avis de faire une longue halte dans la forêt de la Groulais afin que chacun, hommes et bêtes, pût déjeûner tranquillement et se reposer après.

Il avait été décidé de ne pas faire halte dans les lieux habités, pour éviter des indiscrétions possibles ou des rencontres susceptibles de provoquer des incidents.

Les cavaliers s'étaient d'ailleurs munis de tout ce qu'il fallait pour déjeûner, sans oublier une musette d'avoine pour les chevaux.

Ils quittèrent la route près du hameau de Saint-Roch, à une demi-lieue de Blain et s'enfoncèrent dans la forêt par un large sentier qui aboutissait à l'Isac, petite rivière qui passe à Blain et que nous avons déjà rencontrée à Bout-de-Bois.

Non canalisée alors, l'Isac coulait entre Blain et Bout-de-Bois à travers un pays très boisé, interrompu çà et là par de rares cultures entremêlées de landes sauvages, où les troupeaux trouvaient un maigre pâturage.

Les habitations étaient très clairsemées, excepté aux abords de Blain.

La forêt, très épaisse, offrait un asile sûr, à l'abri des regards indiscrets.

Les cavaliers suivirent dans toute sa longueur le sentier conduisant à l'Isac et s'arrêtèrent à cent pas de la rivière dans une petite clairière bien abritée des rayons solaires par les branches feuillues de gigantesques châtaigniers.

Les chevaux furent attachés à des troncs d'arbres, dessanglés, et on leur mit au cou la musette d'avoine.

Puis les cavaliers s'intallèrent sur l'herbe autour d'un châtaignier, comme des soldats au bivouac, et chacun se mit en devoir de dévorer ses provisions, tout en causant avec ses voisins.

Depuis le départ, les Vieux-Bretons avaient échangé peu de paroles. Les difficultés du chemin et la préoccupation naturelle à tout cavalier en pareil cas les avaient suffisamment absorbés.

Leur loquacité ne fut guère plus grande pendant le repas.

Aux préoccupations de la route avaient succédé les soucis de l'expédition dont la réussite, quoique probable, n'était pas certaine.

Le comte de Liscoët profita néanmoins de ce moment de répit pour raconter à ses amis son entretien avec la duchesse de Beaufort

Il se tut toutefois sur la partie de l'entretien relative aux Vieux-Bretons, craignant d'être désapprouvé par Trogoff qui n'aimait pas qu'on parlât de l'Association aux étrangers.

Il se contenta de leur dire qu'il résultait de l'enquête faite par M. de Sully et par Duplessis-Mornay que l'auteur de la disparition des papiers n'était autre que le baron de Kérallan.

— De sorte, conclut en riant Me de Quinipily, que nous allons chercher à Kérallan la fiancée de Liscoët, les papiers de famille de Liscoët et le carrosse de votre serviteur.

— Oui, dit Trogoff, et on réglera tous les comptes d'un seul coup. Il est temps.

— Puissé-je aussi retrouver mon fils! dit à son tour le vieux Porhoët.

Le front de Trogoff s'assombrit. Son opinion était faite sur le cas de Robert Porhoët et de Daniel. Mais il ne dit rien.

Peu à peu la conversation languit, la plupart des Vieux-Bretons s'endormirent, pendant que les autres allaient se promener au bord de la rivière.

Le départ était fixé à midi, de façon à traverser Blain au moment du déjeûner des habitants.

Si à ce moment la chaleur devenait intolérable, comme le faisait prévoir l'atmosphère chargée d'électricité, Trogoff avait décidé de s'arrêter encore une heure dans la forêt du Gâvre.

Là, Jean Porhoët continuerait seul sa route sans arrêt sur Guémené-Penfao, pour annoncer l'arrivée de la troupe à la métairie.

Frère Polycarpe, qui n'avait pas envie de dormir suivit ses compagnons au bord de l'Isac.

En cet endroit, la rivière large à peine de quelques toises, formait un coude assez prononcé dont l'angle saillant s'enfonçait dans le bois. Un bouquet de saules bordait les deux faces de ce saillant, ombrageant de ses branches flexibles la petite anse où l'eau dormait comme une cavité lacustre.

Quelques nénuphars, aux larges feuilles flottantes, mouchetaient l'eau limpide de leurs tâches verdâtres.

Frère Polycarpe s'assit au pied d'un saule, dont les racines plongeaient dans la rivière. Séduit par la fraicheur du lieu, il ne put résister longtemps à la tentation de s'étendre sur l'herbe moussue et ferma les yeux, laissant ses compagnons continuer leur promenade dans le bois.

Cinq minutes après, frère Polycarpe dormait.

Pendant son sommeil une légère brise s'éleva, ridant la surface de l'eau, tout à l'heure polie comme un miroir.

Puis, un corbeau en quête de nourriture vint se percher au-dessus de sa tête sur la plus haute branche du saule.

Et presque aussitôt, un croassement lugubre, prolongé, réveilla en sursaut le dormeur.

Frère Polycarpe ouvrit les yeux.

— Au diable l'oiseau! murmura-t-il Que vient-il faire ici? Je ne suis pas mort, que je sache!

Frère Polycarpe se releva à demi et s'accouda sur l'herbe, regardant distraitement les nénuphars qui nageaient à ses pieds, déplacés par la brise

L'oiseau noir continuait sa mélodie sinistre, avec une insistance singulière.

Soudain l'œil de frère Polycarpe devint fixe, le corbeau passait et repassait devant lui en tournoyant et en rasant les feuilles de nénuphars, dont il semblait s'éloigner à regret.

Frère Polycarpe se releva d'un bond, fort intrigué de cette manœuvre.

Il prit une grosse pierre et, quand l'oiseau fut à portée, frère Polycarpe tendit le bras.

A ce moment, l'oiseau, décrivant un cercle rasait pour la troisième fois la couche de nénuphars.

Frère Polycarpe lança son projectile.

Le corbeau s'enfuit sans être atteint et alla se percher sur un arbuste de la rive opposée.

— Messager de malheur! s'écria frère Polycarpe. Que cherches-tu donc?

La pierre en tombant au milieu des nénuphars, avait produit un déplacement des couches inférieurs de l'eau du ruisseau.

Frère Polycarpe, voulant se rendre compte de la cause qui motivait le manège singulier de l'oiseau, fixa un regard attentif sur la rivière.

Il lui sembla que quelque chose de blanc s'agitait sous les nénuphars.

Il prit sa dague, coupa une branche de saule et, allongeant le bras, repoussa les plantes aquatiques.

Puis brusquement, il lâcha sa baguette et recula en poussant un cri.

Il venait de mettre à découvert un cadavre entièrement nu.

— J'aurais dû le deviner, murmura frère Polycarpe, ce corbeau est plus malin que moi. Et dire que j'ai dormi à côté de ce cadavre sans le voir! Brr! Rien que d'y penser, j'en frissonne.

L'étonnement de frère Polycarpe n'était pas justifié.

La pierre en tombant, avait, comme nous venons de le dire, opéré un déplacement des couches inférieures et en même temps dégagé le cadavre retenu par des herbes de fond qui empêchaient de l'apercevoir et l'avait fait remonter à la surface.

L'œil perçant du corbeau avait découvert le cadavre à la faveur de la brise qui agitait les feuilles de nénuphar et les désagrégeait en formant des vides.

Frère Polycarpe n'était pas curieux. Pourtant la vue de ce cadavre l'intrigua. Un pressentiment singulier le poussait à continuer ses investigations.

— Et puis, se disait frère Polycarpe, on ne peut laisser ainsi un chrétien en pâture aux corbeaux. Une tombe est vite creusée, et la simple croix de bois qui recouvre la dépouille d'une créature de Dieu est toujours respectée par le passant.

Il fit demi-tour et retourna à la clairière.

— Trogoff allait donner le signal du départ.

— Nous n'attendions plus que vous, mon révérend, dit Trogoff. Il est l'heure de partir.

— C'est vrai, père Trogoff, je suis en retard. Et si vous m'en croyez, nous prolongerons la halte d'une demi-heure, le temps creuser une fosse.

Les Vieux-Bretons regardèrent frère Polycarpe, croyant avoir mal entendu.

— Oui, creuser une fosse, répéta le moine, j'ai trouvé un cadavre, Que quelques hommes viennent avec moi, il s'agit d'un malheureux noyé qu'il ne faut pas laisser en pâture aux corbeaux.

Un des Vieux-Bretons courut à la chaumière la plus voisine chercher une pioche et une pelle; les autres, Alain Trogoff et Jean Porhoët en tête, suivirent frère Polycarpe.

Arrivé au bord de la crique, le moine coupa une longue gaule à laquelle il fixa perpendiculairement une perche plus petite avec un bout de corde.

A l'aide de ce crochet improvisé, il ramena le cadavre à la rive.

Deux hommes s'en saisirent et le déposèrent à terre.

Trogoff qui se tenait un peu en arrière, avec Jean Porhoët, s'avança pour examiner le cadavre.

A peine avait-il penché la tête qu'il poussa un cri terrible et se jeta dans les bras de Jean en cherchant à l'entraîner.

Le vieux Porhoët, stupéfait, ne comprit pas tout d'abord. Il crut que Trogoff avait simplement obéi à une impulsion de dégoût insurmontable.

Puis tout à coup un horrible soupçon lui vint.

Il se dégagea brusquement de l'étreinte d'Alain Trogoff et s'élança vers le cadavre.

Les autres instinctivement s'écartèrent.

— Mon fils! s'écria Jean, mon pauvre enfant!

— Oui, ton fils! répondit Trogoff. Allons du courage, Jean. Nous le vengerons.

Car Trogoff n'en doutait pas, cette noyade n'était pas le résultat d'un accident.

Un gars de la force de Robert Porhoët ne pouvait se noyer dans l'Isac.

Il suffisait d'une minute de reflexion pour conclure qu'il avait dû y être jeté à l'état du cadavre.

— C'est un coup de Kérallan! grommela Trogoff. Voyons.

(A suivre) OSCAR LÉONIE.